



Les grands enjeux des transformations des lycées professionnels

Publié le 29 mai 2024



Les lycées professionnels occupent une place privilégiée pour relever les défis majeurs qui se présentent à la société française :

- œuvrer à l'élévation des niveaux de qualification et maintenir les termes du contrat social Républicain ;
- accompagner les élèves qui présentent des besoins éducatifs particuliers pour tenir le principe d'égalité des chances et celui de l'équité ;
- réindustrialiser le territoire pour limiter la dépendance aux importations de produits stratégiques et contribuer à une économie circulaire inscrite dans le développement durable ;
- adapter l'offre de formation aux mutations économiques et améliorer l'insertion des jeunes.

Ces défis légitiment pleinement une attention et un intérêt grandissant pour cet ordre d'enseignement et de formation que constituent les lycées professionnels.

Aziz Jellab,

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche et docteur en sociologie et sciences de l'éducation.

Aziz Jellab est habilité à diriger des recherches, docteur en sociologie et en sciences de l'éducation. Il a mené plusieurs enquêtes et recherches sur différents segments du système éducatif français et plus particulièrement sur le lycée professionnel, ses élèves et ses enseignants. Sa thèse de doctorat en sciences de l'éducation soutenue en 2000 avait pour titre "Scolarité, rapport au(x) savoir(s) et à la socialisation professionnelle chez les élèves de CAP et de BEP" (thèse remaniée et publiée sous le titre Scolarité et rapport aux savoirs en lycée professionnel, PUF, 2001).

Par la suite, il a soutenu en 2007 une habilitation à diriger des recherches en sociologie portant sur la "Sociologie du lycée professionnel : l'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation" (habilitation parue sous le titre "Sociologie du lycée professionnel", Presses Universitaires du Mirail, 2009). Le pari de ses travaux est de proposer un dialogue fécond et vivant entre sociologie du lycée professionnel et pratiques pédagogiques repensées.



Le lycée professionnel au sein du paysage scolaire français : une histoire récente en profonde mutation

On compte 2100 lycées professionnels (y compris les lycées professionnels faisant partie d'un lycée polyvalent), 72 900 enseignants. Les LP accueillent et forment 621 600 élèves ainsi que 64 000 apprentis. Ils préparent à près de 550 diplômes et titres professionnels.

Un ordre de formation en mouvement pour s'adapter aux mutations du marché du travail

Il y a en effet une certaine profusion de réformes récentes que sont, après la généralisation en 2009 du baccalauréat professionnel préparé en 3 ans après le collège, la "transformation de la voie professionnelle" en 2018, mise en œuvre dès 2019¹, puis la réforme de la voie professionnelle engagée à la rentrée 2023².

Cela tient à la spécificité même de la voie professionnelle qui n'est pas que scolaire, puisqu'elle forme aussi des apprentis, des adultes en formation continue, délivre des diplômes préparés de façon "classique" ou par validation des acquis de l'expérience (VAE). Cet aspect protéiforme et en évolution régulière répond à des enjeux économiques qui

conduisent à la rénovation des diplômes, de leur création ou de leur suppression.

La richesse de l'offre de diplomation en réponse aux enjeux socio-économiques

Deux diplômes majeurs sont préparés dans les LP et lycées polyvalents. Il s'agit du CAP, diplôme désormais centenaire et du baccalauréat professionnel créé en 1985³.

Le CAP est un diplôme ayant historiquement désigné l'identité de l'enseignement professionnel⁴ et incarnant la reconnaissance tout autant par l'État que par les milieux patronaux des savoirs et savoir-faire dont il atteste. Le CAP a longtemps constitué le symbole princeps de l'excellence ouvrière.

Le baccalauréat professionnel⁵ a été créé pour répondre aux évolutions du marché du travail exigeant de nouvelles compétences ainsi qu'au projet politique national, mais aussi européen, d'une élévation des niveaux de qualification (avec le slogan "80% d'une classe d'âge au niveau bac").

Cette création ne fut pas sans controverses comme le montre bien Antoine Prost⁶. L'usage du terme "baccalauréat", qui consacre "l'ouvrier bachelier⁷", ne correspondait pas aux attentes des différentes branches professionnelles mais faisait écho à des enjeux de valorisation de l'image de la voie professionnelle.

Mais les lycées professionnels, en réponse au besoin du marché du travail, proposent aussi des diplômes et qualifications professionnels préparés en LP inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)⁸.

Parmi les autres diplômes et qualifications préparés en lycée professionnel, il y a le brevet des métiers d'art (BMA), qui ne concerne qu'une minorité d'élèves ou d'apprentis. En revanche, les autres diplômes ou qualifications comme les mentions complémentaires - elles s'appelleront, au 1^{er} janvier 2025, des "certificats de spécialisation" - ainsi que les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL) accueillent davantage de publics.

Les mentions complémentaires sont destinées en priorité aux élèves titulaires d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel et ont pour objectif de favoriser l'acquisition d'une qualification et de compétences dans un domaine spécifique. À la différence d'une MC qui est un diplôme national préparé dans le cadre d'un même champ professionnel, la formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) constitue une spécialisation visant à acquérir des compétences en lien avec la demande locale des entreprises. D'une durée variant de 4 mois à un an, la FCIL est validée par une attestation ou un certificat d'établissement.

Le lycée professionnel et ses publics : une origine sociale majoritairement populaire, un secteur des services dominant, davantage de garçons que de filles et des spécialités genrées

Théâtre d'expériences plurielles, le LP reste aussi ce lieu de tous les paradoxes : à la réussite d'un grand nombre d'élèves fait face l'échec d'une partie de son public ; à la pacification des relations entre ce public et les enseignants s'opposent des conduites conflictuelles, voire

violentes entre élèves et entre ceux-ci et des enseignants.

Une origine sociale plus populaire que la réalité socio-économique

Les élèves de lycée professionnel appartiennent majoritairement aux milieux ouvriers, employés et inactifs. En 2022, sur les 102 370 élèves de CAP, 6,7% proviennent de milieu artisans, commerçants, chefs d'entreprise, 3,9% de professions libérales et cadres, 8% de professions intermédiaires, 16,8% de milieu employés, 32,4% de milieu ouvriers et 29% de milieu inactifs. Sur les 510 611 élèves préparant un baccalauréat professionnel, ils sont 9,2% à provenir de milieu artisans, commerçants, chefs d'entreprise, 7,4% de professions libérales et cadres, 11,3% de professions intermédiaires, 19,5% de milieu employés, 32,5% de milieu ouvriers et 16,1% de milieu inactifs. À titre de comparaison, en lycée général et technologique, la part des élèves issus de milieu employés et ouvriers est respectivement de 16,5 et 17,9% lorsque celle des professions libérales et cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprise est respectivement de 26,8 et 10,7%⁹.

Une répartition genrée selon les spécialités

Filles et garçons se répartissent de manière inégale selon les spécialités : les filles représentent 39,4% des élèves de CAP et de bac pro publics. Mais la répartition des filles et des garçons reste très marquée selon les spécialités de formation. Ainsi, en CAP "bâtiment : construction et couverture" (public et privé), la part des filles est de 2,7%, et de 5,1% en bac pro. Dans la spécialité "finitions" du bâtiment, cette part passe à 8% en CAP et à 25,3% en bac pro. En structures métalliques, le pourcentage des garçons reste aussi très élevé puisque les filles ne constituent que 3,8% en CAP et 4,4 en bac pro. De fait, dans les domaines de la production, et hormis les spécialités du textile, habillement, cuir et peau où elles sont majoritaires, les filles ne représentent que 19,7% des effectifs totaux de CAP et 13,7% des effectifs de bacs pro. En CAP "commerce vente", elles sont 52,7%, et 52,4% en bac pro. Ce pourcentage passe respectivement à 86,4% et à 96,9% en coiffure et esthétique ; il est de 73,1% en CAP accueil, hôtellerie et tourisme, mais chute à 42,5 dans la filière bac pro. Dans toutes les spécialités des services confondues, les filles représentent 59,5 en CAP et 61% en bac pro.

Le devenir des sortants des formations professionnelles conduit à des constats encore mitigés

Sur 100 élèves entrant en seconde professionnelle, 39 entrent dans la vie active après le baccalauréat (dont 10 à l'issue d'une formation complémentaire), 28 entreprennent une formation dans l'enseignement supérieur, mais seulement 16 valideront un BTS, quand 33 quitteront le LP sans baccalauréat ou diplôme équivalent.

Une poursuite d'études dans le supérieur en demi-teinte

La création du baccalauréat professionnel, le passage de 4 à 3 années d'études pour le valider et le rajeunissement relatif¹⁰ des publics scolaires - du fait de la baisse du taux de

redoublement en collège - ont modifié partiellement la donne : désormais, la majorité des élèves entrant en seconde professionnelle aspirent à poursuivre des études à l'issue du baccalauréat, et l'effet d'appel des STS, bien réel, a conduit à ce que la part des bacheliers professionnels préparant un BTS passe de 31% en 2011 à 42,2% en 2021¹¹.

L'enseignement supérieur court - principalement les études en BTS - est devenu attractif pour les élèves de la voie professionnelle¹².

Sur les 186 200 néo-bacheliers professionnels, moins de la moitié a émis des vœux sur Parcoursup - environ 82 000 - et à peine 60 000, soit un tiers de l'ensemble des diplômés a accepté une proposition¹³. Cette aspiration à la poursuite d'études n'est pas sans soulever des interrogations. En effet, dès lors que la seule perspective permettant de valoriser la voie professionnelle devient la poursuite des études, le risque d'une déqualification du diplôme - du bac pro en l'occurrence - est patent¹⁴, dans la mesure où l'entrée sur le marché du travail peut apparaître aux employeurs comme un signal d'inaptitude à prolonger sa formation dans l'enseignement supérieur. Le fait que la voie professionnelle accueille des publics issus majoritairement de milieu populaire interroge sur les missions revenant à cet ordre de formation.

Et la donne pourrait bien connaître une reconfiguration si l'on se place au plan de l'enseignement professionnel supérieur long (notamment pour les niveaux II et I, licence professionnelle et Master notamment) car toutes les enquêtes mettent en évidence une diminution progressive du nombre d'étudiants issus de milieu populaire à mesure que s'allonge la durée des cursus. "Planche de salut¹⁵", l'enseignement professionnel a assuré à plusieurs générations une ascension scolaire et sociale, mais celle-ci s'est fortement ralentie quand elle n'a pas décliné, dans un contexte de déclassement social.

Une insertion professionnelle qui progresse mais qui continue à poser des difficultés

Les études inserjeunes publiées par direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en décembre 2023 mettent en évidence une amélioration du niveau d'insertion des diplômés de formation professionnelles. Ainsi, 50% des lycéens professionnels sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022. Leur insertion s'est améliorée par rapport à la situation en janvier 2022, avec une hausse du taux d'emploi de 9 points. Néanmoins ces chiffres cachent des réalités contrastées.

- **L'insertion professionnelle diffère selon les domaines de spécialité de formation.**

Tous niveaux de formation confondus, les spécialités "énergie, chimie, métallurgie", "coiffure esthétique" et "technologies industrielles" offrent une bonne insertion sur le marché du travail. A contrario, l'insertion est plus faible pour la spécialité "électricité, électronique", quel que soit le niveau de formation (26 % pour les CAP, 39 % pour les baccalauréats professionnels et 59 % pour les BTS).

- **Une insertion professionnelle différenciée selon l'origine sociale.**

Le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est "artisan, commerçant ou chef d'entreprise" ou "profession intermédiaire" ou "cadre-profession intellectuelle

supérieure" est plus élevé que celui de l'ensemble (53% contre 48%). À l'inverse, parmi les 26% de sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 40% ont trouvé un emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire.

- **Une insertion qui démontre une certaine fragilité des situations.**

L'emploi à durée indéterminée (CDI) concerne 39% des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études. Par ailleurs, 36% sont en contrat à durée déterminée (CDD), 15% en intérim, 2% en contrat de professionnalisation et 8% sur d'autres types de contrats. L'intérim est nettement plus représenté chez les jeunes hommes, tandis que les jeunes femmes sont plus souvent en CDD ou disposent, dans une moindre mesure, d'un autre type de contrat. Les hommes sont en effet majoritaires dans les formations de la production (86%). Or, ces formations débouchent vers des secteurs où les contrats temporaires prennent souvent la forme d'intérim. Les femmes sont, quant à elles, plus présentes dans les services (59%) qui recourent plus fréquemment aux CDD.

S'il est parfaitement légitime de se réjouir de ces progrès il ne faut cependant pas oublier que la bataille de la lutte contre le décrochage reste à gagner pour de nombreux élèves qui entrent en lycée professionnel, puisque sur 100 élèves qui rentrent en seconde professionnelle, un tiers risque de décrocher, sans bac ou équivalent.

Conclusion

La réforme engagée en 2023 qui requestionne le fonctionnement des lycées professionnels poursuit l'objectif de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants. Les lycées professionnels ont su relever de nombreux défis. Des progrès restent encore à accomplir en matière de lutte contre le décrochage scolaire et de poursuites d'études pour garantir une meilleure insertion professionnelle de ces lycéens.

Notes

1. Suite à la mission portant sur l'avenir de la voie professionnelle (organisée d'octobre 2017 à mai 2018 et à la loi de septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une transformation de la voie professionnelle (TVP) dans les établissements à compter de la rentrée de septembre 2019. L'objectif est de recentrer le lycée professionnel autour de l'élève et de la personnalisation de son parcours. Cela passe par la mise en œuvre de quelques transformations pédagogiques comme la co-intervention, le chef-d'œuvre, l'accompagnement renforcé avec des modules préparant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études à l'issue du baccalauréat professionnel. La TVP installe, mais avec de fortes contraintes de structures, les "familles de métiers" en classe de seconde, permettant à des élèves de choisir en fin d'année

une spécialité professionnelle spécifique.

2. Dans un contexte visant la réindustrialisation de l'économie française et sa relance, et identifiés en 2022 par le président de la République à "une cause nationale", les lycées professionnels, placés du 4 juillet 2022 au 11 janvier 2024 sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail, ont fait l'objet d'une nouvelle réforme engagée dès la rentrée 2023. Celle-ci repose sur douze mesures dont certaines sont inédites comme la gratification des périodes de stage effectués par les élèves durant leur cursus ([Décret n° 2023-765 du 11 août 2023](#) relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel), la mesure "tous droits ouverts" permettant à des élèves en risque de décrochage ou sans solution de bénéficier d'un accompagnement sécurisant leur parcours, la création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée, de manière à nouer des partenariats plus solides avec les milieux et les partenaires économiques locaux.

3. [Décret n° 85-1267 du 27 novembre 1985](#) portant création du baccalauréat professionnel et des lycées professionnels.

4. Le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) se prépare en deux ans après la classe de 3e (3e générale, 3e prépa-professionnelle et 3e SEGPA [section d'enseignement général et professionnel adapté]). Les meilleurs élèves poursuivent leurs études en baccalauréat professionnel en intégrant une Première professionnelle correspondant au domaine de leur qualification. Lors d'une enquête de terrain, nous avons observé que certains élèves, plutôt en difficulté au collège, préféreraient préparer un CAP avec le projet de poursuivre en bac pro. Le CAP apparaissant alors moins comme un premier niveau de qualification mais davantage comme une "parenthèse" permettant à des jeunes de se remobiliser progressivement sur un parcours de formation.

5. Le baccalauréat professionnel se prépare durant trois ans après la classe de 3e de collège (3e générale) ou de 3e prépa-pro (les trois-quarts de ces classes sont implantées en lycée professionnel). La réforme de 2009 a généralisé, après expérimentation, la préparation du baccalauréat en 3 ans et conduit progressivement à la disparition, dès 2011, du Brevet d'études professionnelles (BEP).

6. Antoine PROST, "La création du baccalauréat professionnel : histoire d'une décision", dans Gilles MOREAU (coord.), Les patrons, l'État et la formation des jeunes, Paris, La Dispute, 2002.

7. Henri ECKERT, "L'émergence d'un ouvrier bachelier. Le "bac pro" entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés", Revue française de sociologie, Vol. 40, N°2, avril-juin 1999, pp. 227-53.

8. Suite à la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, a été créée au 1er janvier 2019, France compétences, institution publique disposant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle remplace la Commission nationale de la certification professionnelle et gère désormais le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle a également pour mission de réguler et de financer la formation professionnelle et l'apprentissage.

9. En filière générale et technologique, la part des élèves issus de catégorie "très favorisée" est de 29,3, de catégorie "favorisée", de 14,1%, de catégorie "moyenne", 27% et 29,6 de catégorie défavorisée. Dans les lycées professionnels, ces pourcentages sont respectivement

de 7,7%, 10,1%, 28,1% et de 54%.

10. Le rajeunissement des élèves intégrant le lycée professionnel reste cependant relatif par rapport à l'âge de leurs camarades entrant en lycée général et technologique. Tous diplômés professionnels confondus, les publics de la voie professionnelle sont pour 33% en retard d'un an voire davantage et cela dépasse les 60% chez les élèves de CAP. Pour autant, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'environ un quart en 2005 à 61,3 % en 2020. Cf. DEPP, Repères et références statistiques, MENR, 2023.

11. Il faut cependant souligner que les bacheliers professionnels expriment, en moyenne, nettement moins de vœux de poursuite d'études que les bacheliers généraux ou technologiques. En 2021, les bacheliers généraux ont formulé en moyenne 14,9 vœux, les bacheliers technologiques 12,9% contre 7,3 chez les bacheliers professionnels. Cf. SIES, L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, MESR, 2023.

12. Il faut également souligner que 49% des élèves obtenant un CAP poursuivent leurs études à l'issue du diplôme.

13. Julien Mazzerbo, "[Parcoursup 2022 : quelles études pour les bacheliers professionnels ?](#)", L'Etudiant, 31 octobre 2022.

14. Aziz Jellab, "[Apprendre un métier ou poursuivre ses études ? Les élèves de lycée professionnel face à la réforme du bac pro trois ans](#)", Formation-Emploi, n° 131, 2015.

15. Gérard Noiriel, Les Ouvriers dans la société française (xix - xxe siècle), Paris, Seuil, 2002.

[Retour au dossier](#)